

Françoise Caillaux-Leroy
Coach EI
fclcoaching.fr
contact@fclcoaching

06 70 90 61 54

SIRET : 900 160 870 00011

61 rue Claude Lorrain
59800 Lille

CONTRAT DE COACHING

Contexte

Cet accord de coaching vise à préciser les conditions dans lesquelles se déroule le coaching de XXX, demeurant (adresse postale) accompagné.e par Françoise Caillaux-Leroy, coach.

Il est convenu que XXX sera ci-dessous désignée par le terme de « client.e » et Françoise Caillaux-Leroy par le terme de « coach ».

Relation coach – client.e

La coach s'engage à respecter les règles déontologiques du coaching, et singulièrement :

- La confidentialité des données personnelles du/de la client.e et des autres personnes citées/impliquées dans la relation de coaching. Le contenu des conversations est strictement confidentiel. Seul l'accord express, par écrit, de la ou les personnes concernées ou la mesure d'un risque imminent ou d'un danger pour le/la client.e ou pour les autres, ou encore une intervention judiciaire, peuvent autoriser la coach à informer les autorités compétentes.
- La coach s'engage à respecter les attentes de son/sa client.e, ses valeurs et ses objectifs, en privilégiant le but et les désirs qu'il/elle exprimera.
- L'intervention de la coach est limitée au domaine de compétence du coaching, à l'exclusion de toute autre forme d'accompagnement (thérapie, conseil...)
- La coach se réserve le droit de terminer la relation de coaching si les attentes ou les attitudes de son/sa client.e ne permettent pas un déroulement adéquat du processus du coaching.
- La coach s'engage à poursuivre, de manière constante, son développement professionnel en lien avec la communauté du coaching (groupes de travail, par exemple) et assurer une supervision externe de son travail grâce à un lieu de supervision auquel elle fait appel lorsque la situation l'exige.

Le.a client.e s'engage à

- mettre en œuvre les moyens à sa disposition pour atteindre ses objectifs
- respecter le cadre de travail partagé avec la coach

- Il/elle déclare accepter le traitement des données le.a concernant, tel que défini aux CGV-CGU (jointes au contrat et disponibles sur le site <https://www.fclcoaching.fr>)

Déroulé du coaching

Le coaching se déroulera en 5 à 10 séances. La durée de chaque séance est de 45 mn à 1h 30.

Le premier rendez-vous, dit « séance préliminaire » ou « séance informative » qui vise à une prise de connaissance réciproque, à la communication de la définition et du cadre du coaching, et à la détermination de la demande et du résultat souhaité par le/la client.e, n'est pas inclus dans ce nombre.

Toute interruption du coaching avant la fin du processus engagé, quelles qu'en soient les raisons, donne lieu à une séance dite « de bouclage ».

Le.a client.e a, lors de la séance préliminaire du XXXX, défini ainsi son objectif général :

Il/elle a fixé le délai pour l'atteindre au

Il/elle identifiera avoir atteint son objectif

Conditions

Le coût d'une séance, quelle que soit sa durée, est de 70€ (TVA non applicable au titre de l'article 293-B du CGI).

La séance préliminaire est offerte ; toute séance entamée est due. La séance de bouclage est due.

Les séances ont lieu principalement en présence dans un lieu préalablement défini d'un commun accord / en visio.

Fait à Lille, le

La coach

Le.a client.e